

Le présent règlement s'adresse à la population, aux associations sportives et culturelles des communes concernées par une inauguration des rames Flirt Evo de RegionAlps. Il y aura un concours par événement (23 événements au total).

## 1. Objectif du concours

RegionAlps s'apprête à mettre en service 24 rames Flirt Evo, qui seront livrées par l'entreprise Stadler. RegionAlps souhaite profiter de cette opportunité pour créer un lien avec les communes qui ont une gare sur leur territoire et avec leurs habitants.

## 2. Sujet du concours

Un concours est organisé dans chaque commune ou groupe de communes liées à une gare régionale. Le but de ce concours est d'attribuer un nom à chaque nouvelle rame Flirt Evo.

Les citoyennes et citoyens de la commune concernée, les écoles, clubs de sport, etc. pourront participer au concours, à condition de résider sur la commune dans laquelle se déroule l'inauguration.

## 3. Organismes

RegionAlps, accompagné par son mandataire, est l'organisateur du concours.

## 4. Secrétariat

Les noms doivent être soumis sur la page dédiée à cet effet, soit :

- [regionalps.ch/concours](https://regionalps.ch/concours) (en français)
- [regionalps.ch/wettbewerb](https://regionalps.ch/wettbewerb) (en allemand)

RegionAlps convoque ensuite le jury dédié afin de sélectionner le nom gagnant. Le, la ou les gagnants (dans le cas d'une soumission collective) seront avertis personnellement et invités lors de l'inauguration, durant laquelle le nom sera dévoilé publiquement.

## 5. Langue

Les langues de communication sont le français et l'allemand, selon le lieu de l'inauguration.

## 6. Composition du jury

- o Président du CA de RegionAlps
- o Directeur de RegionAlps
- o Responsable marketing de RegionAlps
- o Président/e de commune ou conseiller/ère communal/e
- o Directeur/trice des écoles
- o Si existe, président/e de l'Association des commerçants ou représentant/e du tourisme

## 7. Critères de jugement

Le concours se base sur l'appréciation du jury selon des critères définis à l'avance que sont :

- L'originalité du nom et/ou de la démarche pour trouver le nom
- Un lien du nom avec le lieu du concours
- Une adéquation avec le monde des transports publics

Veuillez noter que les noms propres ne seront pas retenus.

## 8. Montant du prix

Un montant total de CHF 500.- sous forme de bon de voyage est décerné au groupement qui aura trouvé le meilleur nom.

## 9. Candidatures

Les candidatures n'ont pas besoin de s'annoncer à l'avance. Les participants au concours déposent leur candidature sur le site internet de RegionAlps via le formulaire d'inscription prévu. Des explications pourront être ajoutées au dossier.

## 10. Exposition des projets

Une fois déposés, les projets de nom deviennent propriétés de l'organisateur du concours. Il est de la compétence de l'organisateur de définir si les projets seront exposés ou non selon la participation et le cadre de l'événement.